

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUILLET 2020
COMPTE-RENDU

Beynost (5/6)	Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERNON Joël	X		MANCINI Sergio	X	
BRELOT Elodie	X		PEREZ Christine	X	
LANGELOT Cyril		X	TERRIER Caroline	X	
Miribel (11/13)					
AVEDIGUIAN Daniel	X		DI RIENZO – NADVORNY Lydie	X	
BODET Jean-Marc		X	NAZARET Tanguy	X	
BOUVIER Josiane	X		SAVIN Corinne	X	
DUBOST Anne-Christine	X		TRONCHE Laurent	X	
GAITET Jean Pierre	X		ROUX Alain	X	
MELIS Marion	X		VIRICEL Sylvie		X
MONNIN Guy	X				
Neyron (1/3)					
FRANCOIS Christine		X	GIRARD Jean-Yves	X	
			GRUFFAT Henri		X
Saint Maurice de Beynost (3/5)					
CHARTON Claude	X		HERZIG Yvan		X
GOUBET Pierre	X		TERRIER Martine	X	
GUILLET Eveline		X			
Tramoyes (2/2)					
DELOCHE Xavier	X		FILLION Brigitte	X	
Thil (2/2)					
JULIAN Christian	X		POMMAZ Valérie	X	

Elus absents	Donne pouvoir à
BODET Jean-Marc	NAZARET Tanguy
GRUFFAT Henri	GIRARD Jean-Yves
FRANCOIS Christine	GIRARD Jean-Yves
HERZIG Yvan	CHARTON Claude
GUILLET Eveline	GOUBET Pierre
LANGELOT Cyril	TERRIER Caroline
VIRICEL Sylvie	ROUX Alain

Secrétaire de séance	Taux présence	de	En exercice	Présents	Votants
Joël AUBERNON	78%		31	24	31

La séance débute à 18h35.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme Joël AUBERNON pour remplir les fonctions de secrétaire.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Le Conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance plénière du 15 juillet 2020 à l'UNANIMITÉ.

III. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Syndicats Mixtes et syndicats des eaux / désignation des délégués communautaires

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes de Miribel et du Plateau adhère à plusieurs organismes au titre de ses compétences. Suite au renouvellement général des conseillers communautaires il convient de procéder à de nouvelles désignations.

Syndicats mixtes / syndicats	Compétences	Désignations CCMP aux assemblées délibérantes
Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'AIN - BUCOPA	Conception et mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale via le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de 4 intercommunalités (3CM/CCMP/CCPA/ Communauté de communes des Rives de l'Ain Pays du Cerdon	6 titulaires : 6 suppléants
Syndicat mixte ORGANOM	Traitement et valorisation des déchets	3 titulaires 3 suppléants
Syndicat mixte du ruisseau des Echets et ravin des Profondières	Gestion des Milieu Aquatique et Protection des Inondations à l'échelle du bassin des Echets	8 titulaires
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage SYMALIM	Syndicat propriétaire du Grand Parc Miribel Jonage. Organe politique qui décide de la stratégie de développement.	2 titulaires 2 suppléants
Syndicat des eaux potables Bresse Dombes	Alimentation en eau potable de la commune de Tramoyes	2 titulaires 2 suppléants
Syndicat d'eau potable Thil/Niévroz	Alimentation en eau potable des communes de Thil et Niévroz	1 titulaire 1 suppléant

EPIC/SPL	Objet	Désignations CCMP
Dombes Côtière Tourisme DCT	Développer le tourisme sur le territoire de la CCMP	8 titulaires

Etablissement Public Foncier Local de l'Ain EPFL01	Portage d'acquisitions foncières ou immobilières pour le compte des collectivités membres et élaboration de stratégies foncières	<u>Assemblée générale</u> 2 titulaires 2 suppléants dont <u>2</u> <u>administrateurs</u> : 1 titulaire 1 suppléant
SPL SEGAPAL	Aménagement, gestion et animation du Grand Parc dans le cadre d'une délégation de service public	Assemblée générale : 1 Conseil administration : 1 Comité engagement et suivi : 1

Afin de simplifier ces désignations, et pour des raisons sanitaires liées au COVID19, elle propose, sous réserve d'une décision à l'unanimité du conseil communautaire de :

- Conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés,
- Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT dispose de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations dans les organismes extérieurs

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

1/ DECIDE conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder aux désignations à bulletins secrets

2/ DESIGNE À L'UNANIMITÉ

Organismes	Titulaires CCMP	Suppléants CCMP
Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'AIN - BUCOPA	Jean-Yves GIRARD Xavier DELOCHE Jean-Pierre GAITET Pierre GOUBET Caroline TERRIER Valérie POMMAZ	Henri GRUFFAT Brigitte FILLION Guy MONNIN Eveline GUILLET Joël AUBERNON Christian JULIAN
Syndicat mixte ORGANOM	Josiane BOUVIER Claude CHARTON Jean-Yves GIRARD	Jean-Luc DESVIGNES Marion MELIS Elodie BRELOT
Syndicat mixte du ruisseau des Echets et ravin des Profondières	Christine PEREZ Elodie BRELOT Corinne SAVIN Jean-Luc DESVIGNES Valérie NOIRAY Jean-Michel LADOUCE Pierre GOUBET Christian JUFFET	
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage-SYMALIM	Caroline TERRIER Jean-Yves GIRARD	Christian JUFFET Pascal GIMENEZ
Syndicat des eaux potables Bresse	Xavier DELOCHE	Brigitte FILLION

Dombes		
Syndicat d'eau potable Thil/Niévroz	Christian JULIAN Christine PEREZ	Jean-Marc VIENOT Elodie BERTRAND

EPIC/SPL	Titulaires	Suppléants
Dombes Côtière Tourisme DCT	Anne-Christine DUBOST Valérie POMMAZ Christine FRANCOIS Laurent TRONCHE Joel AUBERNON Nicole BOURGEOIS Brigitte FILLION Yvan HERZIG	
Etablissement Public Foncier Local de l'Ain EPFL01	<u>AG :</u> -Brigitte FILLION -Pierre GOUBET <u>Administrateur :</u> -Pierre GOUBET	<u>AG :</u> -Joël AUBERNON -Daniel AVEDIGUIAN <u>Administrateur :</u> -Brigitte FILLION
SPL SEGAPAL	AG + CA + Comité engagement et suivi : Tanguy NAZARET	

IV. AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Guy MONNIN / Joël AUBERNON

a) Arrêt des comptes de gestion 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Monsieur le vice-président délégué aux finances informe l'assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 ont été réalisées par le receveur en poste à Montluel et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la communauté et a été transmis avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur,

1/ Budget principal

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	2 290 505.66	0.00	1 053 180.62	3 343 686.28
Fonctionnement	6 667 405.55	1 762 149.34	3 081 712.58	7 986 968.79
TOTAL	8 957 911.21	1 762 149.34	4 134 893.20	11 330 655.07

2/ Budgets des services à caractère administratif

ZAC des Malettes

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	370 061.12		- 306 088.25	63 972.87
Fonctionnement	664 630.69		281 541.87	946 172.56
TOTAL	949 137.78		1 010 145.43	1 010 145.43

Lotissement les araignées

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 488 976.27	0.00	0	- 488 976.27
Fonctionnement	488 976.27	0.00	0	488 976.27
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00

Lotissement la Tuillère

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	1 445 236.99		- 113 623.20	1 331 613.79
Fonctionnement	5 601.00		64 057.53	69 658.53
TOTAL	1 450 837.99		- 49 565.67	1 401 272.32

3/ Budgets des services à caractère industriel et commercial

Transport urbain COLIBRI

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	9 137.68		48 349.02	57 486.70
Fonctionnement	911 457.45	63 862.32	394 347.66	1 241 942.79
TOTAL	920 595.13	63 862.32	442 696.68	1 299 429.49

SPANC – Service Public d'Assainissement Collectif

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019

Investissement	0.00			
Fonctionnement	-4 534.72		-252.95	- 4787.67
TOTAL	-4 534.72		-252.95	- 4 787.67

4/ Résultat de clôture du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
TOTAL	12 359 501.42	1 826 011.66	4 503 224.88	15 036 714.64

Budgets des syndicats dissous au 01/01/2020 et inclus dans le périmètre de la CCMP au 01/01/2020

Budget syndicat d'assainissement Miribel Neyron (SAMINE)

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	246 708.35		14 525.56	261 233.91
Fonctionnement	13 193.00		199.80	13 392.80
TOTAL	259 901.35		14 725.36	274 626.71

Budget SIVU Beynost St Maurice de Beynost

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	240 191.60		-	146 874.60
Fonctionnement	446 359.85		58 269.90	504 629.75
TOTAL	686 551.45		-	651 504.35

Budget du syndicat des eaux du Nord Est de Lyon

	Résultat de clôture 2018	Affectation du résultat en section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	1 288 541.18		210 820.93	1 499 362.11

Fonctionnement	311 584.31	301 584.31	285 985.71	295 985.71
TOTAL	1 600 125.49		496 806.64	1 795 347.82

Elodie BRELOT demande si la présentation des budgets annexes en matière d'assainissement était utile et nécessaire. Elle ajoute par rapport à la présentation qui a été faite que les habitants qui sont sous le régime d'un SPANC traitent bien leurs effluents et permettent ainsi au réseau d'absorber ce pourquoi il a été dimensionné. Olivier JACQUETAND, Directeur Général des Services, précise que seuls les comptes de gestion ont été présentés, les syndicats intervenants en ce domaine ayant été transférés à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2020. Les budgets sont donc restés en tant que tels dans les comptes des communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

1/ ADOPTE Á L'UNANIMITÉ pour l'ensemble des budgets communautaires les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice

b) Vote des comptes administratifs 2019

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 R.2342-1 à D.2342-12 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 8/04/2019 approuvant le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019 ;

VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Le vice-président en charge des finances expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	20 225 274.76	8 507 289.00
Dépenses	17 143 562.18	7 454 108.38
Résultat de l'exercice	3 081 712.58	1 053 180.62
Report exercice antérieur	+ 4 905 256.21	+ 2 290 505.66
Résultat cumulé	+ 7 986 968.79	+ 3 343 686.28

Budget annexe - ZAC des Malettes

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 019 321.13	2 678 489.13
Dépenses	2 737 779.26	2 984 577.38
Résultat de l'exercice	281 541.87	- 306 088.25

Report exercice antérieur	664 630.69	370 061,12
Résultat cumulé	946 172.56	63 972.87

Budget annexe – Lotissement les araignées

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	0.00	0.00
Dépenses	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Report exercice antérieur	+ 488 976.27	- 488 976.27
Résultat cumulé	488 976.27	- 488 976.27

Budget annexe – Lotissement La Tuillère

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 836 979.06	4 554 763.01
Dépenses	4 772 921.53	4 668 386.21
Résultat de l'exercice	64 057.53	- 113 623.20
Report exercice antérieur	+ 5 601.00	1 445 236.99
Résultat cumulé	69 658.53	1 331 613.79

Budget annexe – Transport urbain

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 936 769.48	114 415.35
Dépenses	1 542 421.82	66 066.33
Résultat de l'exercice	394 347.66	48 349.02
Report exercice antérieur	847 595.13	9 137.68
Résultat cumulé	1 241 942.79	57 486.70

Budget annexe – SPANC

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	7 555.00	0.00
Dépenses	7 807.95	0.00
Résultat de l'exercice	- 252.95	0.00
Report exercice antérieur	-4 534.72	0.00
Résultat cumulé	-4 787.67	0.00

Budget syndicat d'assainissement Miribel Neyron (SAMINE)

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	455 236.63	83 904.66
Dépenses	455 036.83	69 379.10
Résultat de l'exercice	199.80	14 525.56
Report exercice antérieur	13 193.00	246 708.35
Résultat cumulé	13 392.80	261 233.91

Budget SIVU Beynost – Saint Maurice de Beynost

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	80 989.68	0.00
Dépenses	22 719.78	93 317.00
Résultat de l'exercice	58 269.90	- 93 317.00
Report exercice antérieur	446 359.85	240 191.60
Résultat cumulé	504 629.75	146 874.60

Budget syndicat des eaux du Nord Est de Lyon (SIENEL)

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	732 656.29	866 405.13
Dépenses	446 670.58	655 584.20
Résultat de l'exercice	285 985.71	210 820.93
Report exercice antérieur	10 000.00	1 288 541.18
Résultat cumulé	295 985.71	1 499 362.11

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

1/ ADOPTE Á L'UNANIMITÉ les comptes administratifs de l'exercice 2019 tels que présentés.

c) Affectation du résultat 2019

Monsieur le vice-président délégué aux finances informe qu'il convient au vu des résultats du CA 2019 d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement pour :

- d'une part couvrir le déficit constaté de la section d'investissement,
- puis en fonction des besoins, d'affecter la somme restante soit au 002 en report de fonctionnement, soit au 1068 en réserve d'investissement.

Il donne lecture des résultats 2019 du budget principal et du budget annexe– transport urbain COLIBRI

Budget principal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de de l'exercice 2019	+ 3 081 712.58
B- Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	+4 905 256.21
C- RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors RAR)	+ 7 986 968.79

* précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D-Solde d'exécution cumulé	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	+ 3 343 686.28
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	6 133 595.00
Excédent de financement	
F- BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	2 789 908.72

* précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

AFFECTATION DU RESULTAT	
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	2 789 908.72
2) Report en fonctionnement R 002	5 197 060.07

Transport Urbain – COLIBRI

<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	2019
A/Résultat de fonctionnement 2019	394 347.66
B/Résultats antérieurs reportés	+ 847 595.13
C/ Résultat à affecter A+B	1 241 942.79
D/Solde d'exécution d'investissement 2019 (D001 / R 001)	57 486.70
E/Solde des restes à réaliser 2018	-64 000 .00
BESOIN DE FINANCEMENT F = D+E	6 513.30

AFFECTATION DU RESULTAT 2019	BA Transport
-------------------------------------	-----------------

I/R	1068 / Dotation, fonds divers et réserve	6 513.30
F/R	002 / Excédent de fonctionnement reporté	1 235 429.49

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

1/ DECIDE À L'UNANIMITÉ d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Budget principal

- 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisés =	+ 2 789 908.72
- 002 / Résultat de fonctionnement reporté =	+ 5 197 060.07

Budget annexe transport-Colibri

- 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisés =	+ 6 513.30
- 002 / Résultat de fonctionnement reporté =	+ 1 235 429.49

d) LILO - espace aquatique de la Côtère – concession de service public / grille tarifaire 2020/2021

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 18/10/2017 le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public avec la société VERT MARINE portant sur l'exploitation de LILÔ-espace aquatique de la Côtère. Elle informe que conformément aux articles 5.2 et 5.4 de la convention précitée le contrat prévoit une révision de la grille tarifaire au 1^{er} septembre de chaque année et présente la grille révisée telle que proposée par Vert Marine.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,
VU l'avis favorable du Bureau en date du 28/07

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

1/ APPROUVE À L'UNANIMITÉ la nouvelle grille tarifaire de LILÔ-espace aquatique de la Côtère telle que présentée qui restera annexée à la présente délibération.

2/ PRECISE que les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2020

3/ AUTORISE la Présidente à la notifier à la société VERT MARINE

La séance est levée à 20h00.




La Présidente,
Caroline TERRIER